



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis **le lundi 24 février 2025**, sur convocation de Monsieur le Maire, en date du 18 février 2025.

La séance débuta à 15h07 avec 14 présents sous la présidence de **Monsieur Eugène LARCHER**, assisté du secrétaire de séance **Monsieur Jocelyn MELINARD**.

Etaient présents : **Mmes** : Michelle MARTINES, Joséline DELBOIS, Yannick YO, Marie-Hélène PORSAN, Lucie QUENNECART, Sylvia BOSQUI, Marie-Josée LUCEA, Mirette LETUR

MM : Eugène LARCHER, Louis-Charles ADE, Yves JEAN-JOSEPH, Jocelyn MELINARD, Henri GROS-DESORMEAUX, Christian LARCHER, Claude COLOMBE, José JEAN-BAPTISTE, Emile SAINT-AIME, Raymond SIFFLET, Roger BADINOS

Procurations : M. Mickaël CHARMET à M. Roger BADINOS, M. Max PRUD'HOMME à M. Louis-Charles ADE, M. David DINAL à Mme Lucie QUENNECART, M. Emile SAINT-AIME à Mme PORSAN Marie-Hélène, Mme Sabine ANGELY à M. Jocelyn MELINARD, Mme Louisa PLUMBER à M. COLOMBE, Mme Elisa PAULIN à M. Yves JEAN-JOSEPH

Absente : Mme : Michaëlle DINAL

Absent excusé : M. Éric NAUD

Personnels administratifs : Jessica JOSEPH, Directrice Générale des Services, Michel DELBOIS, Direction de l'Animation de la Ville et Education, Jeannie BOSQUI, Secrétariat Général et Secrétariat de Elus

Autre personnalité qualifiée : M. Fred SAINTE- ROSE- ROSEMOND

Ordre du jour :

M. Le Maire annonce l'ordre du jour.

1) DELIBERATIONS

1. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCIERE

a. Finances et Commande publique

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2025

- Arrivée de M. José JEAN-BAPTISTE à 15h14
- Arrivée de Mme Marie-Josée LUCEA à 15h18
- Arrivée de Mme Mirette LETUR à 15h34
- Arrivée de M. Emile SAINT-AIME à 15h48

REMARQUES ET QUESTIONS DU CONSEIL

M. LARCHER précise qu'il s'agit d'une présentation claire. Toutefois, il alerte sur les charges à caractères générales et remarque une augmentation des charges de personnel comme c'est le cas dans plusieurs communes. Il suggère une gestion rigoureuse pour trouver un équilibre financier. Il considère que la Ville a une très bonne épargne qui selon lui reflète la santé financière de la collectivité. Il estime cependant qu'il serait nécessaire de s'interroger sur la qualité du service public par rapport à cette épargne. Il constate un emprunt avec un taux d'endettement de 17% qui est très faible pour la collectivité. Il rappelle que le seuil d'investissement pour un investissement convenable est moins de 80%, ce qui signifie pour lui qu'il reste encore de la marge pour investir et améliorer le service à la population. Il note le travail réalisé pour récupérer les subventions notamment celles de la CTM. Concernant le parking Kalimé, il évoque les débats sur la forme juridique et le mode de gestion qui ont eu lieu lors des réunions ; il pense d'après les éléments du DOB que la gestion autonome est le mode de gestion retenu et suggère de faire de l'autofinancement sur ce projet. Il estime que l'annuité de la dette qui s'élève à 115 000€ est faible et ne représente pas grand-chose par habitant. Il demande l'annuité qui correspond au seuil d'emprunt de la Ville s'il faut prendre en compte le seuil d'investissement de 80%.

M. BADINOS précise que l'épargne est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il constate que la collectivité dégage une épargne depuis 2020 qui a augmenté à partir de 2022 ; que malgré cette épargne la collectivité a faiblement investi alors que les taux d'investissement dans les années précédentes n'ont jamais dépassé les 25% du budget d'investissement y compris les travaux en régie et les remboursements de dette. Il constate également environ 900 000€ d'investissement puis, questionne sur le taux d'investissement que représente cette somme sur le budget global d'investissement et les moyens qui sont possibles d'adopter pour que la collectivité investisse mieux. Concernant les recettes d'investissement qui sont supérieures aux dépenses d'investissement, il demande le montant des restes à réaliser en recettes et dépenses.

M. le Maire précise qu'aucun mode de gestion n'a été retenu pour le parking Kalimé. Il souligne que cette décision sera soumise à l'avis des élus.

M. COLOMBE remercie M. SAINTE-ROSE-ROSEMOND pour la présentation. Il rappelle le taux de l'octroi de mer pour 2024 qui s'élève à 48% et la perspective d'évolution à 47% et la notion de stabilité qui a été annoncée. Il demande s'il est prudent de parler au niveau local de stabilité du taux de l'octroi de mer pour les années avenir compte tenu du contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine qui impacte les rayons de supermarchés qui sont de plus en plus vides et les mouvements contre la vie chère récents où une diminution du taux de l'octroi de mer et une suppression de ce taux sur certains produits ont été évoqués. Il demande également si cette stabilité peut être modérée si l'on prend en compte l'augmentation du coût de la vie qui va susciter d'autres augmentations comme celle du SMIC et celle des salaires.

M. SAINTE-ROSE-ROSEMOND répond aux questions des élus. Concernant la qualité du service public, il explique que l'enjeu est de trouver la limite entre les économies qui peuvent être réalisées et le plancher en dessous duquel il ne faut pas descendre car le service se dégraderait. Concernant la capacité de la commune à s'endetter, il confirme qu'il existe une marge de manœuvre, la collectivité étant très faiblement endettée. Concernant le taux de réalisation des investissements, il rappelle que le budget prévisionnel d'investissement voté en 2024 était de 3 900 000€ et le montant réalisé était d'environ 1 200 000€ ce qui équivaut à un taux de réalisation de 30,8%. Il précise que l'un des gros enjeux pour lequel les autorisations de programmes seront très utiles aux communes n'est pas seulement de réaliser plus mais de ne

pas surprogrammer. Les communes ont une capacité de réalisation d'investissement qui tient principalement à deux choses : leur capacité financière et leur capacité technique. Il ajoute que l'idée n'est pas de faire toujours plus en investissement mais d'inscrire les crédits dont on a vraiment besoin. Il considère qu'un progrès a été réalisé en 2024 puisque le taux de réalisation est de 30,8%. Il explique cela par des programmations d'investissement mieux lissées en 2024. Concernant les restes à réaliser pour 2024, il précise les montants soit environ 2 400 000€ en recette d'investissement et un peu moins de 1 000 000€ en dépense d'investissement. Concernant l'octroi de mer, il estime que l'on pourrait effectivement s'inquiéter de la situation économique générale et des mouvements de 2024 dont les conséquences pourraient avoir un effet de ralentissement sur la durée. Il ajoute que la dotation garantie permet d'être assuré sur la partie octroi de mer pur. Il précise que l'octroi de mer fonctionne avec deux niveaux : la dotation de garantie qui est stable cette année par rapport à l'année dernière et le Fond Régional de Développement et de l'Emploi dans lequel les recettes générées en surplus sont basculées. C'est le FRDE qui alimente la section d'investissement l'année suivante et qui risque de diminuer. Il poursuit son intervention en précisant que l'évaluation du compte 012 relatif aux charges de personnel a été établie en tenant compte de plusieurs éléments tels que l'augmentation des cotisations retraite, l'augmentation des cotisations maladie, l'évolution de carrière des agents etc... Il estime qu'il s'agit a priori d'une hypothèse correcte à cette date.

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de voter les orientations budgétaires mais qu'il s'agit d'attester la tenue des débats. Il remercie M. SAINTE-ROSE-ROSEMOND pour son intervention. Il précise que le DOB est une projection du budget.

DECISION DU CONSEIL

Tenue du débat approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Paiement des dépenses antérieures à l'exercice 2025

Monsieur le Maire informe que des factures associées à des exercices antérieurs ont été réceptionnées au service financier à la suite des opérations de rattachement de charges à l'exercice 2024.

Il rappelle qu'afin de respecter les préconisations du comptable Public en matière de mandatement des dépenses antérieures à l'exercice actuel, il convient de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le paiement des factures présentées dans le tableau suivant :

Tiers	N° de facture	Date de la facture	Objet	Montant TTC
BAMELI	N°5-31-543205-20241224	24/12/2024	Fourniture pour vœux à la population 2025	2 638,80 €
CAESM	N°2024-188-621	31/12/2024	Remboursement ADS 2024	31 022,86 €
CAESM	N°2024-189-626	30/01/2025	Remboursement ADS 2024	1 043,59 €
DELBOIS Jacquy	N°F00015	26/12/2024	Animation sportive plan mercredi décembre 2024	120,00 €
DELBOIS Jacquy	N°F00014	26/12/2024	Animation sportive plan mercredi novembre 2024	360,00 €
MYPY		27/10/2024	Atelier d'échange soutien à la parentalité : "crises et colères chez mon enfant"	170,00 €

PASSION DÉLICÉS	N°F-2025-0035	23/12/2024	Collation Conseil Municipal	129,00 €
SPEED CAST	N°PSI2025-011506	31/07/2024	Communication iridium 2 téléphones satellites	49,21 €
SPEED CAST	N°PSI2025-011742	30/08/2024	Communication iridium 2 téléphones satellites	114,34 €
SPEED CAST	N°PSI20225-012515	15/11/2024	Communication iridium 2 téléphones satellites	14,10 €
LABORATOIRE TERRITORIAL	N°100338	24/01/2025	Analyse eau de baignade période du 26/12/2024	218,18 €
FRANCAS	N°FA2024/051Bis	16/01/2025	Représentation frais de gestion du dispositif plan mercredi du 09/10 au 18/12/2024 - Maternelle et Primaire PA	4 883,39 €
Total				40 863,47 €

REMARQUES ET QUESTIONS DU CONSEIL

Mme la DGS informe que le montant de la facture n° PSI20225-012515 s'élève à 114, 10€ au lieu de 14,10€.

DECISION DU CONSEIL

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Paiement de factures 2025

Monsieur le Maire explique que le mandatement des factures émises par la société « ROGER ALBERT VOYAGES » indiquées dans le tableau ci-dessous, requiert une délibération :

Tiers	N° de facture	Date de la facture	Objet	Montant TTC
ROGER ALBERT VOYAGES	N°80091688	03/01/2025	Billets d'avion A/R F-d-F-Paris-Cotonou du 07 au 19/01/2025	2 507,84 €
ROGER ALBERT VOYAGES	N°80091690	03/01/2025	Billets d'avion A/R F-d-F-Paris-Cotonou du 07 au 19/01/2025	7 235,52 €
ROGER ALBERT VOYAGES	N°80091693	06/01/2025	Réajustement tarifaire : bagages supplémentaires	95,00 €
Total				9 838.36 €

Conformément à la convention de jumelage signée en 2019 et au relevé de décisions du 16 juillet 2022, faisant de la pêche un axe de coopération entre Les Anses d'Arlet et Ouidah, une action d'échange d'expériences a été programmée à Ouidah sur le thème : Fabrication et utilisation du casier de pêche.

C'est dans ce cadre qu'une délégation de 5 personnes s'est rendue du 8 au 18 janvier 2025 à Ouidah. Cette mission de coopération s'est accomplie comme suit :

- Matinée de rencontre avec des marins-pêcheurs de 4 villes du Bénin (Ouidah, Cotonou, Lokossa et Grand Popo) pour évoquer les contextes d'exercice de la profession au Bénin et en Martinique
- Un atelier de fabrication de nasse pendant 3 jours animé par MM. Jocelyn MELINARD et Moïse RAMAEL puis un après-midi de rencontres avec les responsables de l'Institut de l'Océanographie du Bénin
- Visite de l'école de musique et d'arts plastiques (CIAMO) pour une remise de fournitures d'arts plastiques
- Visite du collège G2 de Ouidah, dans le but de renforcer la coopération commencée avec le collège Alexandre Stellio
- Rencontre avec l'Agence de Développement des Arts et de la Culture (ADAC) qui dépend du ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme pour les actions de coopération culturelle dont les JMR de mai 2025
- Rencontre avec un historien et l'architecte constructeur de la Porte du non-retour de Ouidah sur le thème de la Porte du Retour en terre arlésienne
- Participation aux manifestations dans le cadre du VODUN DAYS
- Plusieurs séances de travail avec le Maire de Ouidah

Tous les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement pendant le séjour ont été pris en charge par la Ville de Ouidah ; la Ville de Les Anses d'Arlet a supporté les dépenses pour 4 billets et un bagage supplémentaire pour un colis à remettre au CIAMO.

REMARQUES ET QUESTIONS DU CONSEIL

Mme QUENECART questionne sur la date de présentation du projet aux membres du conseil municipal.

M. le Maire répond qu'une présentation a été faite lors du conseil municipal du 16 juillet 2022. Il précise que lors de cette présentation différents points ont été abordés tels que la coopération, les axes d'orientations, les projets d'échange et les activités scolaires, économiques et culturelles.

Mme QUENECART indique que beaucoup d'eau ont coulé sous les ponts depuis cette présentation. Elle estime que les membres du conseil devraient être informés lorsqu'un projet est mis à jour. Elle informe par conséquent de la décision des élus de l'Alliance Arlésienne de voter contre le paiement de ces factures.

Mme LUCEA rappelle que ce n'est pas la première fois qu'elle réclame la présentation d'un compte rendu de mission aux élus lorsqu'une délégation part en mission. Elle se demande s'il existe véritablement un jumelage entre la Ville et Ouidah ou s'il s'agit de voyage touristique car il n'y a aucun échange avec la population ou encore de présentation de bilan lors des déplacements mais uniquement des factures à payer. Elle précise de ce fait qu'elle votera contre le paiement de ces factures.

M. le Maire rappelle que des échanges ont lieu entre Ouidah, le collège Alexandre STELLIO et les écoles de la Ville et qu'il y a également des échanges sur les plans culturel et économique

qui sont réalisés. Il ajoute qu'il n'est pas convenable de dire que rien ne se fait.

Mme LUCEA souligne que son intervention était portée uniquement sur le fait qu'il n'y a aucune présentation de compte rendu de mission aux élus lors de ces déplacements. Elle souhaite que ses propos ne soient pas modifiés.

M. le Maire demande à M. DELBOIS en charge de la coopération au sein de la municipalité de présenter le bilan des actions réalisées entre Les Anses d'Arlet et Ouidah.

M. DELBOIS informe que la convention de jumelage entre Les Anses d'Arlet et Ouidah a été signée en 2019. Il précise que le changement de gouvernance à Ouidah a nécessité une rencontre le 16 juillet 2022 en mairie afin que le nouveau maire donne son accord sur les actions qui avaient été mises en place en 2019. Il ajoute que différents axes de coopération au niveau culturel et scolaire ont ainsi été mis en place, un trait d'union entre la Martinique et le Bénin, Les Anses D'Arlet et Ouidah et entre les Antilles et l'Afrique, symbolisé par le monument « La Porte du retour ». Il précise que des actions en lien avec la pêche ont également été convenues après la rencontre de M. le maire avec une association de pêche béninoise lors de son déplacement à Ouidah en 2019. Il rappelle les différents événements réalisés depuis la signature de la convention : présence sur le territoire arlésien d'une délégation de Ouidah dont le président de l'Association des Communes de l'Atlantique et du Littoral du Bénin et des députés en 2019, participation du maire Ouidah et d'une délégation à la fête patronale de Les Anses d'Arlet en 2022, échange de 2 volontaires béninois (1 VSI et 1 VSC) contre 2 volontaires arlésiens en 2023. Il précise que les frais de déplacement des Béninois ont été pris en charge par l'AFD et les frais d'hébergement par la CAESM qui possède un axe de coopération avec l'Afrique puis, il rappelle que ces derniers ont travaillé sur l'organisation des Journées de la Mémoire. Il ajoute que la troupe qui a animé un spectacle durant ce temps fort a également réalisé des prestations dans 7 autres communes de l'île. Il informe que la dernière action réalisée concerne la pêche notamment la fabrication de casiers ; que c'est ainsi qu'une délégation arlésienne composée de 5 personnes dont 2 marins pêcheurs s'est rendu à Ouidah en janvier 2025 puis, il énumère les différentes actions réalisées lors de leur séjour. Pour conclure, il mentionne les perspectives d'actions qui seront réalisés en 2025 avec la venue d'une délégation composée de pêcheurs en mai prochain.

M. le Maire souligne que, bien qu'il s'agît d'une délégation de 5 personnes, seuls 4 billets ont été pris en charge par la Ville. Il annonce que M. RISED qui a fait partie de la délégation a pris en charge l'intégralité de son billet.

M. DELBOIS précise qu'un principe existe entre Ouidah et Les Anses d'Arlet concernant la prise en charge des frais de mission. Il explique que lorsqu'il s'agit d'action de coopération qui ne concerne pas un artiste, les billets d'avion sont pris en charge par la collectivité qui voyage et les autres frais de restauration, d'hébergement et de transport par l'autre Ville. Il informe qu'il est en attente du retour de Ouidah concernant l'estimation des frais.

M. LARCHER constate que les jumelages entre Les Anses d'Arlet et les villes de Saint-Louis de Marie-Galante et de Laborie sont en sommeil. Il estime à 35 000€ environ le montant des billets d'avion pour les missions de coopération avec Ouidah de mai 2024 jusqu'à février 2025. Il remercie M. DELBOIS pour les informations données concernant la prise en charge des différents frais et rappelle que les élus avaient sollicité en mai dernier le montant de ces frais. Il suggère donc de planifier les actions de coopération avenir afin d'estimer le montant des dépenses.

Il annonce pour conclure sa décision et celle de ses partisans de voter contre le paiement des factures.

M. MELINARD en réponse à l'intervention de Mme LUCEA, rappelle qu'une délégation d'élus était partie à Ouidah en 2019, que s'il s'agissait pour ces élus d'un voyage touristique, ce n'était pas le cas pour lui. Il ajoute qu'il s'agissait d'une mission de coopération qu'il a eu le privilège de réaliser sous la casquette d'élus et celle de marin-pêcheur. Il annonce que plusieurs réunions en visioconférence ont été nécessaires pour réaliser ce projet autour de la pêche. Il informe que M. RAMAEL et lui, les 2 marins pêcheurs de la délégation, ont mené un atelier pour faire découvrir aux marins pêcheurs de Ouidah ce matériel de pêche qu'est le casier ; que les participants étaient très enthousiastes d'avoir pu bénéficier de cette formation car ce territoire est très poissonneux et n'est pas exploité à son maximum par rapport aux types de pêche réalisés. Il déplore la manière cavalière avec laquelle certains élus s'expriment concernant cette mission de coopération. Il annonce que les actions autour de la pêche se poursuivront compte tenu de la demande de Ouidah de découvrir la construction de dispositif de concentration de poisson. Il informe qu'une délégation de Ouidah composée de marins-pêcheurs sera présente à Les Anses d'Arlet en mai prochain.

M. LARCHER manifeste son accord avec les propos de M. MELINARD concernant la notion de collaboration. Il confirme qu'il a fait partie de la délégation de 2019 et considère étant donné qu'il a pris en charge son déplacement qu'il s'agissait d'un voyage touristique assorti d'un programme.

Mme LETUR suggère étant donné que tous les élus ne participent pas aux réunions du bureau municipal où certaines décisions sont prises, qu'un planning d'actions soit réalisé et présenté à l'ensemble des élus avant chaque mission de coopération.

M. le Maire rappelle que les points traités en réunion de bureau sont également traités en commission. Il déplore le fait que les certains élus ne participent pas aux réunions alors qu'ils ont été convoqués.

M. JEAN-BAPTISTE découvre grâce à l'intervention de Mme LUCEA les actions réalisées entre le Bénin et Les Anses d'Arlet. Il rappelle qu'aucun bilan n'avait été présenté aux élus auparavant. Il suggère qu'un compte rendu de mission soit présenté aux élus à l'avenir. Il interroge sur les autres participants au voyage hormis MM. MELINARD, RAMAEL et RISED. Concernant M. RISED, il estime qu'il est tout à fait normal que ce dernier prenne en charge son billet d'avion.

M. le Maire informe que les autres participants étaient M. Michel DELBOIS et lui.

M. JEAN-BAPTISTE est sidéré d'entendre que M. LARCHER a pris en charge son billet d'avion en 2019 alors que la collectivité a pris en charge les billets d'avion des personnes ayant participé à cette mission de coopération. Il suggère qu'à l'avenir et en fonction de ses finances que les billets d'avion soient pris en charge par la collectivité.

M. le Maire précise, pour faire suite à l'intervention de M. LARCHER, que la collectivité a participé aux frais de déplacement des élus à hauteur de 1500€ par élu. Il ajoute que certains d'entre eux étaient partis en couple.

Mme LUCEA précise que son intervention initiale n'était ni anti-jumelage ni anti-Ouidah mais qu'il s'agissait de rappeler la nécessité de présenter aux élus après chaque mission un compte rendu accompagné de vidéos ou des photos. Elle rappelle son intérêt pour la culture notamment lorsqu'il était question d'établir une correspondance entre l'école de Petite Anse et une école de Sainte-Lucie et le voyage auquel elle a participé avec ses élèves lorsqu'elle était encore enseignante à Petite Anse.

M. le Maire informe que la coopération et les échanges se poursuivent avec les villes de Saint-

Louis de Marie-Galante et de Laborie. Il annonce que Mme PAULIN a récemment honoré une invitation de la ville de Saint-Louis de Marie-Galante dans le cadre du jumelage.

DECISION DU CONSEIL

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés et 11 contre MM. Roger BADINOS, Mickaël CHARMET, Christian LARCHER, Claude COLOMBE, José JEAN-BAPTISTE, DINAL David, Henri GROS-DESORMEAUX, Mmes Sylvia BOSQUI, Marie-Josée LUCEA, Louisa PLUMBER, Lucie QUENNECART.

4) Approbation du projet et du plan de financement : Modernisation de l'espace France Services

La ville de Les Anses d'Arlet souhaite améliorer l'accueil et la qualité des services proposés par la Maison France Services, sise rue Case Toto, à Petite-Anse à Les Anses d'Arlet.

Elle envisage de moderniser cet espace pour répondre de manière optimale aux besoins des usagers en étant plus fonctionnel, convivial et afin de garantir un accès équitable aux services publics pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables ou éloignées

Le coût de ce projet est estimé à 43 351.00 € HT.

Il est proposé au membre du conseil d'approuver le plan de financement suivant :

- ETAT DETR 2025	39 449.41 €	91 %
- Ville	3 901.59 €	09 %
	-----	-----
	43 351.00 € HT	100.00 %

DECISION DU CONSEIL

Approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Modification du plan de financement : Installation de sanitaires dans le bourg et à l'Anse Dufour

Lors de sa séance du 12 juin 2024, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement pour ce projet au titre de la DETR 2024 de la manière suivante :

- ETAT - DETR 2024	336 300.00 €	80.00 %	Déjà acquis
- Ville	84 075.00 €	20.00 %	
	-----	-----	
	420 375.00 € HT	100.00 %	

Cette subvention acquise a été transférée sur le projet « aménagement sportif KALIME » afin de boucler le financement de ce projet.

Aujourd'hui, il est proposé de représenter cette même opération au titre de la DETR 2025 en prenant en compte une dérogation à l'article R. 2334-27 du code général des collectivités territoriales qui stipule que le montant des aides publiques directes peut dépasser 80% dans les départements et les régions d'outre-mer soit jusqu'à 91 %.

Il est donc proposé le nouveau plan de financement suivant :

- ETAT - DETR 2025	382 541.25€	91.00 %
- Ville	37 833.75 €	09.00 %
	-----	-----

REMARQUES ET QUESTIONS DU CONSEIL

Mme la DGS rappelle qu'à la suite de cette délibération et à la suite d'un conseil municipal, une discussion a eu lieu sur la réaffectation de la subvention DETR vers le projet de beach- volley afin de boucler le plan de financement. Elle précise qu'il est proposé aujourd'hui aux élus de solliciter à nouveau la DETR pour ce projet d'installation de sanitaires à l'Anse Dufour et dans le Bourg avec une participation à hauteur de 91% pour la DETR et à hauteur de 9% pour la Ville. Elle souligne que les montants restent inchangés.

M. LARCHER demande si la réaffectation de la subvention vers un autre projet a nécessité le paiement d'une cotisation.

Mme la DGS répond qu'à l'époque M. le Maire avait expliqué que ce travail avait été réalisé avec les services de la préfecture afin de boucler le plan de financement pour le projet de beach volley.

M. JEAN-BAPTISTE rappelle qu'il est intervenu ce jour-là et qu'il estimait qu'une communication téléphonique du Sous-Préfet ne suffisait pas pour modifier l'affectation d'une somme qui avait déjà été allouée à un projet. Il demande dans quelle mesure il est possible que la Ville bénéficie de deux subventions de l'état pour le même projet.

DECISION DU CONSEIL

Approuvée à la majorité des membres présents et représentés avec 3 abstentions : MM David DINAL, Henri GROS-DESORMEAUX et Mme Lucie QUENNECART.

6) Modification du plan de financement : Création d'un sentier pédestre à travers la mangrove

Lors de sa séance du 12 juin 2024, le Conseil municipal a approuvé le plan de financement suivant :

- ODE	116 001.25 €	27.4 %
- Fonds Verts	296 803.50 €	70.0 %
- Ville	11 200.25 €	02.6 %
	-----	-----
	424 005.00 €	100.00 %

Il est proposé de soumettre ce dossier pour financement par la DETR, en intégrant les études, selon le nouveau plan de financement suivant :

- ETAT DETR 2025	458 644.55 €	91 %
- Ville	45 360.45 €	09 %
	-----	-----
	504 005.00 € HT	100.00 %

REMARQUES ET QUESTIONS DU CONSEIL

M. COLOMBE constate une augmentation du montant du projet de près de 80% par rapport au plan de financement présenté en juin 2024. Il rappelle que lors du conseil municipal du 12 février dernier le projet d'aménagement du Bourg avait été présenté et qu'il était intervenu sur la révision de l'emprise par rapport à l'augmentation du flux et que son intervention n'avait pas été appréciée de tous. Il demande si la différence de prix entre le premier plan de financement et le

second est due à l'augmentation du coût de la vie ou à une modification dans la structure du projet.

Mme la DGS explique l'augmentation par l'intégration du montant des études de maîtrise d'œuvre, de sol et de biodiversité dans le plan de financement.

M. COLOMBE est d'accord avec la réalisation des études de sol et de maîtrise d'œuvre. Concernant les études de biodiversité, il rappelle que celles-ci avaient déjà été réalisées par le passé par l'ONF lors de l'étude de piquetage pour le cheminement. Il se souvient qu'à l'époque un relevé de parcelle avait été fait pour savoir de quel côté de la Ravine Mansor le bras-d'eau serait réalisé ; que l'ONF avait aussi réalisé une étude sur les matériaux utilisés puisqu'il intervenait sous la casquette de bureau d'étude et celle de structure qui réalisait les travaux. Il demande s'il s'agit des mêmes études de biodiversité qui avaient été réalisées dans le passé.

Mme la DGS explique que lors de la présentation du dossier de financement pour le financement des Fonds Verts ces derniers ont rétorqué que l'aspect biodiversité n'était pas suffisamment prononcé ce qui a nécessité la réalisation d'études plus poussées.

M. COLOMBE ajoute « comme quoi l'organisme qui nous donne souvent des leçons en occurrence l'ONF ne réalise pas toujours les dossiers comme ses collègues le demandent ».

M. GROS-DESORMEAUX questionne sur l'absence de l'ODE parmi les partenaires financiers du projet puisqu'il est question de biodiversité, de mangrove et d'eau. Il rappelle que M. DINAL avait mentionné lors d'une réunion en mairie qu'il avait participé à une réunion en tant qu'élu de la CTM au cours de laquelle la responsable de l'ODE avait annoncé que les fonds prévus pour ce projet de création d'un sentier pédestre à travers la mangrove ne pouvaient pas être attribués à la Ville car le dossier n'avait pas été complété. Il ajoute que M. DINAL avait pris l'attache de la DGS afin de faire le nécessaire. Il questionne sur la raison pour laquelle la Ville n'a toujours pas bénéficié de la subvention de l'ODE.

Mme la DGS répond que la Ville a souhaité bénéficier du financement DETR qui permet de financer les projets à hauteur de 91% mais qu'il sera tout de même possible par la suite de demander un financement à l'ODE pour diminuer la participation de la Ville.

M. GROS-DESORMEAUX estime que l'ODE est légitime pour participer financièrement à ce projet. Il déplore que la Ville se prive de sa participation.

DECISION DU CONSEIL

Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 17h16.